

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

DEMANDE DE PPCMOI NO 2024-0068 : 1016 CHEMIN DU TOUR-DU-LAC, LOT 4 957 680

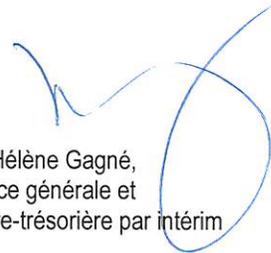
AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

1. Le 18 juillet 2025, le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le premier projet de résolution no 2025-07-188 concernant la demande de PPCMOI no 2025-0068 : 1016 chemin du Tour-du-Lac, lot 4 957 680.
2. **UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE aura lieu, vendredi 22 août 2025, à 18 heures, à l'église, 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard ; au cours de laquelle, le maire expliquera la demande de PPCMOI ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.**
3. La demande vise à régulariser le garage détaché de la résidence auquel il s'associe, à savoir:
 - a. Sa superficie au sol représentant 91% de celle de la résidence, alors que le paragraphe 3° de l'article 115 du règlement de zonage no. 634 prescrit un pourcentage n'excédant pas 75%;
 - b. Sa hauteur de 7,40 mètres, alors que le paragraphe 1° de l'article 115 du règlement de zonage no. 634 prescrit une hauteur d'au plus 7 mètres;
 - c. Ses deux étages, alors que le paragraphe 4° de l'article 113 et le paragraphe 1° de l'article 115 du règlement de zonage no. 634 prescrit un seul étage;
4. Les normes susmentionnées s'appliquent sur l'ensemble du territoire et elles sont décrites au chapitre 5 du règlement de zonage no 634 sur les dispositions applicables aux usages résidentiels.
5. Le lot faisant l'objet de la demande est situé dans la zone H-025 telle qu'illustrée ci-dessous:



6. Le premier projet de résolution no 2025-07-188 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité et à l'hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture.
7. Le premier projet de résolution no 2025-07-188 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

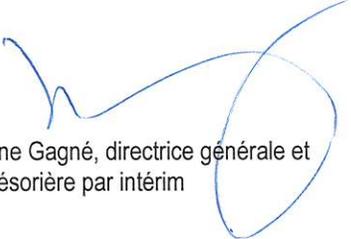
Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, le 14 août 2025.


Marie-Hélène Gagné,
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Marie-Hélène Gagné, directrice générale et Greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché et publié une copie de l'avis ci-dessus, le 14 août 2025, aux endroits suivants : sur l'immeuble visé, à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 14 août 2025.



Marie-Hélène Gagné, directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim